

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 6372

présenté par

Mme Tuffnell et Mme Yolaine de Courson

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 56, insérer l'article suivant:**

À l'article L.132-2 du code de l'environnement, après le mot : « environnement », sont insérés les mots : « de lutte contre le dérèglement climatique, de lutte contre l'artificialisation des sols, ou, plus généralement, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est d'intégrer expressément les institutions majeures de la ruralité que sont les organisations syndicales agricoles et forestières, les chambres d'agriculture, l'Office National des Forêts et le Centre National de la Propriété Foncière dans les acteurs de la lutte contre le dérèglement climatique et la lutte contre l'artificialisation des sols. Il s'agit d'un signal fort appelant à la participation de tous à contribuer aux efforts des politiques publiques.